

**Le samedi 21 mars 2026 se tenait notre Assemblée Générale (AG) à la MCC de Bourg-en-Bresse.** Une AG qui n'a pas connu le succès escompté. Depuis 2 ans, très très peu d'adhérents se déplacent pour assister à l'AG, des questions s'imposent : le jour est-il mal choisi ? le lieu ? le manque d'intérêts pour la vie de l'association ? Doit-on prévoir en plus de l'AG une conférence ?...

Bien sûr, tous les administrateurs souhaitent un meilleur partage lors de cette journée particulière. Faites nous part de vos idées, remarques ou observations, par mail : [contact@ain.ufcquechoisir.fr](mailto:contact@ain.ufcquechoisir.fr)

## Une association en perte de vitesse

### Des adhésions en baisse

	2020	2022	2023	2024	2025
Primo adhérent	325	336	338	309	284
Adhésion renouvelée	678	658	650	616	569
TOTAL	1003	994	988	925	853

Cette baisse des adhésions est une constante que subissent plus ou moins toutes les associations non sportives depuis 2020 (Covid).

Le nombre des adhésions renouvelées est encourageant, plus de 6 adhérents sur 10 nous renouvellent leur confiance, en assurant ainsi plus de la moitié de nos ressources. Un grand merci à eux.

### Et toujours une multitude d'actions \*

- pour représenter les consommateurs auprès de divers organismes (Chambre d'Agriculture, Banque de France, établissements de santé...)
- pour informer les consommateurs (forum des associations, salon seniors, conférences, radioB, cette lettre...)
- pour enquêter sur les prix, la qualité, l'utilisation de plastique, à la demande de la Fédération

### L'activité litiges en déclin

	2022	2023	2024	2025
Nombre de dossiers ouverts par an	569 dont 236 en ligne	361	333	278

Depuis 2022 l'association ne traite que des litiges en présentiel, malheureusement la concurrence avec le net est de plus en plus importante. Le nombre des dossiers traités diminue d'année en année en parallèle du nombre des primo adhérents. Pour satisfaire les internautes, notre Fédération a créé une plateforme. Chacun peut y solliciter de l'aide, des conseils pour résoudre un conflit.

La nature des litiges évolue aussi, en 2020-2022 les litiges concernaient surtout les voyageurs, les fournisseurs d'internet, les installateurs de panneaux solaires, puis entre 2022 et 2024 les banques, les assurances et les fournisseurs d'énergie. En 2025, 18 % des litiges traités concernent les garagistes (réparations, achats de véhicules d'occasion, leasing), 14 % les contrats d'énergie et d'eau, 11 % le logement.

Sur les 278 dossiers ouverts en 2025, 108 sont toujours en cours, 5 ont été définitivement perdus, 89 réglés favorablement à l'amiable et 48 restent « sans nouvelle », les consommateurs ne nous tiennent pas informés de l'évolution de leur dossier, cela nous interpelle et nos bénévoles manquent de temps pour réaliser plus de deux relances.

\* Et nous recherchons toujours des bénévoles pour nous aider dans ces diverses activités.

# 2026 : une année de changement

## Une nouvelle action : participation à la représentation des locataires auprès des bailleurs sociaux en 2026

### Pourquoi ?

De plus en plus de litiges nous sont transmis par les locataires : augmentation des charges sans justificatif, travaux prévus non réalisés ou mal exécutés, peu de respect et d'écoute des locataires.

En tant que 1ère association des consommateurs, nous devons agir, le logement est une consommation au même titre que l'alimentation ou la santé. Toute personne a droit à un logement décent.

### Comment ?

En présentant une liste « Que Choisir Ensemble » lors des élections pour les représentants des locataires auprès des bailleurs sociaux de l'Ain (Dynacité, Semcoda...).

### Appel à candidature

Tout locataire majeur, à jour de ses loyers et charges peut être candidat sur la liste Que Choisir Ensemble.

Candidat, vous devenez acteur pour défendre vos intérêts et ceux de vos voisins.

Elu, vous participerez au Conseil d'Administration de votre bailleur c'est-à-dire aux décisions prises pour la vie des logements, à la Commission d'attribution des logements et/ou au Comité Consultatif Local (CCL).

Notre association sera là pour vous soutenir durant la campagne, vous former, vous aider ensuite dans votre mission de représentant des locataires.

**Pour candidater, appeler le 04 74 22 58 94 ou nous contacter par mail [contact@ain.ufcquechoisir.fr](mailto:contact@ain.ufcquechoisir.fr)**



UFC-Que Choisir de l'Ain

Que Choisir Ensemble de l'Ain

## Un changement de nom : Ufc-Que Choisir de l'Ain devient **Que Choisir Ensemble de l'Ain**

**Et un nouveau logo** que vous verrez prochainement apparaître sur tous nos documents

C'est une décision de notre Fédération pour exprimer le passage de choix individuels à un impact collectif.

Ensemble nous avons plus de pouvoirs pour agir, influencer, changer.

Pour l'association, ce changement de nom va créer tout un travail administratif et l'espoir d'être mieux connu.



La décision a été entérinée par notre Assemblée Générale Extraordinaire du 21 mars 2026

## Un retour aux litiges en ligne

Pour faire face à la concurrence internet des avocats, de la DGCCRF, des autres associations de consommateurs, notre fédération a lancé une plateforme en ligne pour recueillir les litiges des internautes (cliquez sur le lien ci-après) :

[Soumettre un litige](#)

Notre association locale reprend le traitement des litiges en ligne (TLL) pour aider les consommateurs de l'Ain, inscrits sur la plateforme et qui ne connaissent pas notre association locale.

Soumettre un litige en ligne

## Que faire en cas de litige avec un professionnel

